

la lettre des services de L'ETAT



HAUTE-GARONNE ET MIDI-PYRENEES

SOMMAIRE

P 2

» EDITO

Editorial du Préfet de la région Midi-Pyrénées et de la Haute-Garonne

P 2

» DOSSIER

P3 : Le Développement économique des quartiers et l'emploi des habitants

P4 : Le Développement social et la vie de quartier

P7 : La requalification urbaine et de l'habitat

P9 : Le plan de financement

P 10

» ACTUALITES

- Exercice PPI Isochem
- La convention pour la sécurité des bureaux de poste
- Ouverture du nouveau centre de rétention administrative
- L'inauguration de la maison de la sécurité routière

ACTUALITES DE L'ETE

- Les campagnes de sécurité civile

P 15

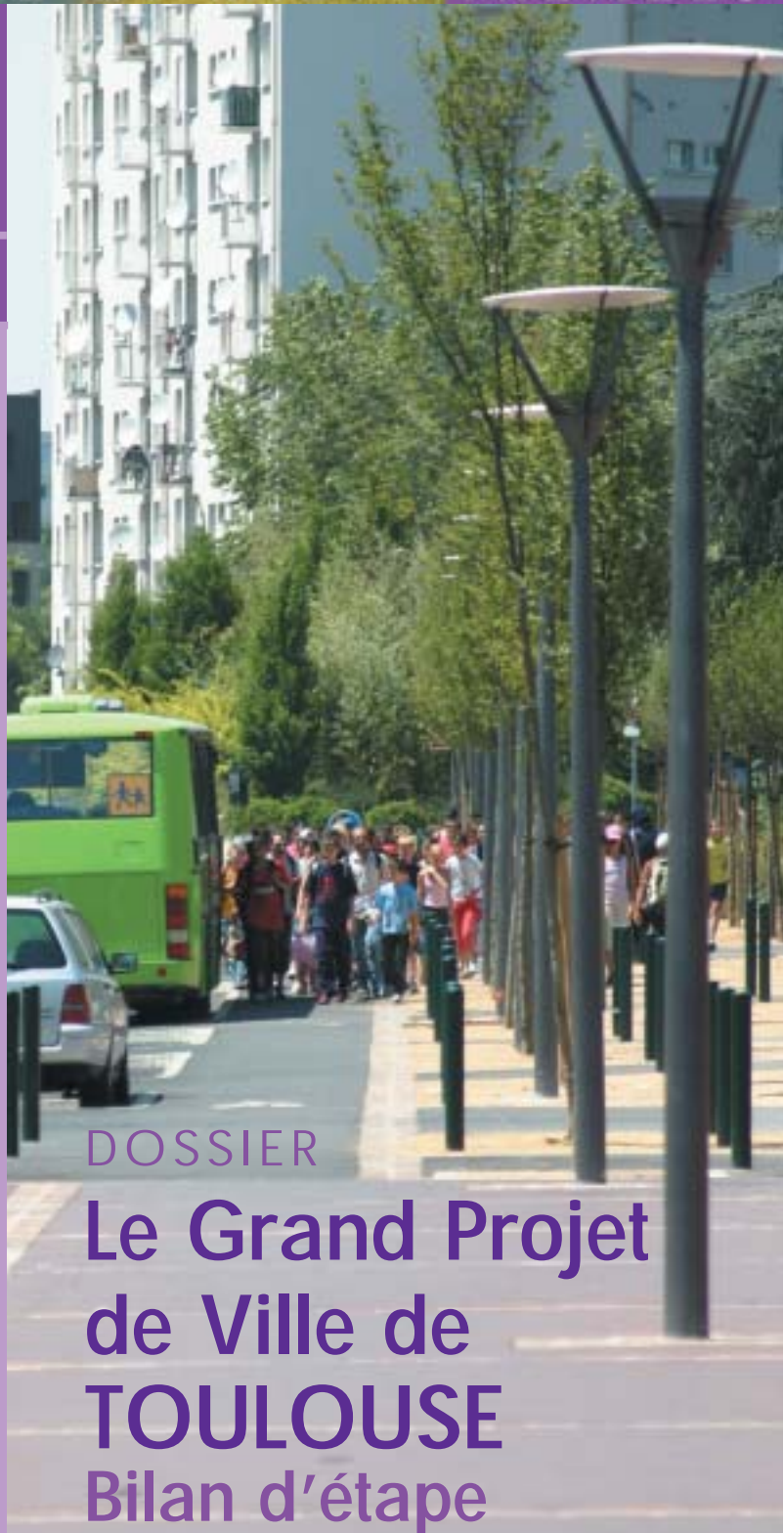
» VIE ADMINISTRATIVE

Les arrivées et les départs

P 16

» LES INFOS

- La fête de la Musique
- L'annonce des Journées Européennes du Patrimoine (16 et 17 septembre)



DOSSIER

Le Grand Projet de Ville de TOULOUSE Bilan d'étape

Ce tout premier numéro de la «Lettre des Services de l'Etat, Haute-Garonne et Midi-Pyrénées» crée un trait d'union entre les services déconcentrés départementaux et régionaux de l'Etat. Son objectif : mettre en lumière leurs compétences, leurs actions l'impulsion forte donnée aux projets ; les faire pleinement connaître de vos concitoyens et partenaires.



dont quelques unes illustrent ici le propos, s'inscrivent dans une cohérence architecturale tant du point de vue des infrastructures que de l'esthétique. Elles redonnent

vie à des quartiers qui œuvrent chaque jour pour changer leur image et améliorer la sécurité grâce à un large partenariat (Mairie de Toulouse, Conseil Général, Conseil régional, associations, entreprises, établissements publics, services de l'Etat...); la mobilisation peut aujourd'hui afficher sa réussite.

Cette Lettre, produit de l'ensemble des chargés de communication des services de l'Etat, sera un bimestriel traitant alternativement de sujets haut-garonnais et midi-pyrénéens. Le prochain numéro, prévu en septembre, sera principalement consacré au plan de cohésion sociale et au commerce extérieur en Midi-Pyrénées.

Une version électronique est à votre disposition sur le site internet de la Préfecture et sur votre messagerie interne.

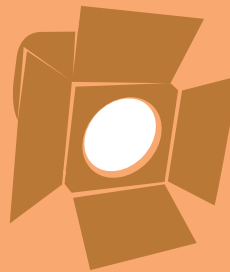
Je vous souhaite une bonne lecture ... et de bonnes vacances.

Jean DAUBIGNY

**Préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne**

C'est aussi un moyen de montrer l'interministérialité grandissante dans le traitement des dossiers. Le lancement des pôles de compétence, voilà cinq ans, avait amené de nombreuses interrogations sur l'avenir des services. Leur fonctionnement montre aujourd'hui l'adaptabilité dont les fonctionnaires de l'Etat ont fait preuve et leur professionnalisme, pour mettre en oeuvre des procédures de plus en plus innovantes qui font appel à des compétences multiples.

Ce premier numéro est consacré au bilan d'étape du Grand Projet de ville lancé en 2002. Que de chemin parcouru depuis la signature de la convention-cadre ! Les réalisations,



La convention – cadre du Grand Projet de Ville de Toulouse a été signée le 1er mars 2002 entre l'Etat, la Ville de Toulouse, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, le Groupement Départemental HLM, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne et le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations. Les principaux objectifs de ce projet sont d'améliorer la vie quotidienne des habitants et de renouveler l'offre urbaine au sein des quartiers pour leur redonner une attractivité comparable à celle des autres quartiers de l'agglomération.

Lac de la Reynerie

Directeur de la publication :
Jean DAUBIGNY, Prefet de la région Midi-Pyrénées, Prefet de la Haute-Garonne

Responsable de la rédaction :
Danielle PUJAZON, Chef du bureau de la communication interne et interministérielle

Comité de Rédaction :
Commission communication des services de l'Etat

Crédit photographique :
Jean-Marc CHAUVEL, assistant communication

Maquette:
Agence Bienvenue à Bord



Le Grand Projet de Ville

Bilan d'étape

Zone Franche Urbaine - Bordelongue

Le périmètre du Grand Projet de Ville concerne deux secteurs du sud toulousain : les quartiers du Grand Mirail (Bagatelle, La Faourette, Mirail-Université, La Reynerie, Bellefontaine, Papus, Tabar, Bordelongue) et le quartier d'Empalot. Tout en ayant chacun sa spécificité, les quartiers concernés présentent de nombreux points communs, autant de défis pour les pouvoirs publics : un urbanisme dont la conception ne correspond plus aux aspirations actuelles, une proportion élevée de logements sociaux, un taux de chômage bien plus important que dans le reste de l'agglomération toulousaine et touchant fortement les jeunes.

Pour faire face à cette situation, les partenaires du projet ont engagé un programme d'actions en trois principaux volets :

- le développement économique des quartiers et l'emploi des habitants,
- le développement social et de la vie de quartier,
- la requalification urbaine et de l'habitat.

Depuis la signature de la convention – cadre en 2002, de nouveaux dispositifs concourant à la mise en œuvre de la politique de la ville ont pu être mobilisés sur les quartiers du GPV, notamment la Zone Franche Urbaine, effective au 1er janvier 2004, la création de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, également en 2004, qui permet par les financements qu'elle apporte d'amplifier et de prolonger jusqu'en 2011 les ambitions de requalification urbaine, et la mise en place du dispositif de Réussite Educative en 2005.

Les éléments ci-dessous synthétisent les principales avancées dans la mise en œuvre du projet.



Economique

1. Le Développement économique des quartiers et l'emploi des habitants

La Zone Franche Urbaine (ZFU) est le dispositif qui fédère les actions en matière de développement économique du territoire du Grand Mirail, sur un territoire qui recoupe amplement celui du GPV, hormis le quartier Empalot, et qui inclut les secteurs les plus durement frappés par l'explosion de l'usine AZF. L'objectif visé est d'atteindre près de 2000 créations d'emplois créés sur ce territoire. Pour amplifier les conditions de réussite du dispositif, la Ville de Toulouse s'attache à développer une offre foncière et immobilière d'activité. En outre, la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse et la Ville implantent deux pépinières d'entreprises sur le territoire en ZFU. Depuis sa mise en place début 2004, le dispositif a permis l'accueil de 718 entreprises, représentant 1347 emplois, dont près de 40% pour les habitants des quartiers.

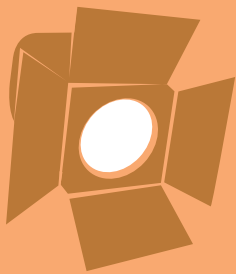
“ Accueil de 718 entreprises ”

En complémentarité, le Conseil Régional a créé fin 2004 la plate forme **Empalot Initiative Création**, vouée au développement de l'économie solidaire et à la création de micro – entreprises. Regroupant les structures qui oeuvrent dans ce domaine, cet équipement s'adresse principalement aux porteurs de projet résidant dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville. Le dispositif a permis la création de 290 entreprises, représentant 350 emplois.

Le projet de **pôle initiative** regroupant les structures de soutien à la création d'activité prévu sur la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Desbals dans le cadre du GPV est inscrit dans le programme de la convention de rénovation urbaine de Bagatelle La Faourette et s'intégrera dans la Maison de l'Emploi de la Ville de Toulouse.

Le développement d'une offre de locaux permettant **l'accueil d'activités, notamment de services**, est mis en œuvre dans le cadre des projets de rénovation urbaine.

L'Inspection Académique anime des actions de mobilisation - formation au travers des actions de la Mission Générale d'Insertion, en lien avec la Mission Locale de Toulouse, afin de proposer des **dispositifs d'accompagnement**



aux jeunes sortant du système scolaire sans perspective ni qualification.

Dans ce cadre, **l'École de la Deuxième Chance**, créée par le Conseil Régional, fonctionne depuis septembre 2004 dans des locaux provisoires situés à Basso Cambo, et sera installée définitivement dans des locaux neufs à Bellefontaine. Elle accueille environ 200 jeunes placés en situation d'alternance emploi - formation.

Afin de faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, deux **Maisons de l'Emploi** ont été validées : La Maison de l'Emploi de Toulouse, sous l'égide de la Ville de Toulouse, reprenant la plate-forme de services emploi de Bagatelle et l'Espace accueil insertion Nord qui fonctionnent déjà, et la Maison Commune Emploi Formation de Bellefontaine, sous l'égide du Conseil Régional, dans des locaux en cours d'achèvement et dont le portage est également d'ores et déjà opérationnel.

La mobilisation des grands chantiers, notamment ceux du GPV, en faveur de l'emploi des habitants des quartiers se fait au travers de l'introduction des clauses d'insertion dans les marchés de travaux. L'obligation posée par l'ANRU en la matière dans le cadre des conventions de rénovation urbaine a permis de structurer et de coordonner l'action des maîtres d'ouvrage, en partenariat avec

Maison Commune Emploi Formation - Bellefontaine

la branche Bâtiment Travaux Publics. **Le Plan Local d'Application de la Charte Nationale d'Insertion** a été validé par l'ensemble des maîtres d'ouvrages et partenaires concernés le 16 janvier 2006 et un poste de chargé de mission Insertion BTP devant animer la mise en œuvre du dispositif est pourvu à compter de début mai 2006. Ce poste, porté par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Haute-Garonne, est financé dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi afin de proposer aux candidats à l'insertion de véritables parcours vers l'emploi, pouvant intégrer des temps sur les chantiers mais également des temps de formation.

La lutte contre toutes les discriminations à l'embauche fait l'objet d'un Plan Territorial porté par la Ville de Toulouse et co-animé par la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP).

La convention **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** (PLIE) du Contrat de Ville de l'Agglomération Toulousaine prévoyait 16% de publics bénéficiaires résidant sur le territoire du GPV, soit 616 personnes sur 3850. En mars 2006, 1100 habitants du GPV sont entrés dans le PLIE. Les sorties positives (contrats supérieurs à 6 mois, contrats d'apprentissage, de professionnalisation ou de qualification, création d'entreprise, formation supérieure à 6 mois) représentent près du tiers des sorties. ■ ■ ■

2. Le Développement social et la vie de quartier

EDUCATION - ENFANCE



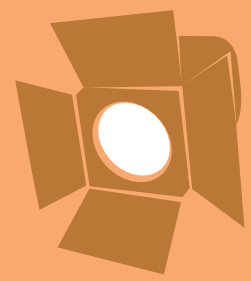
Espace petite enfance - Empalot

L'ensemble des mesures prévues dans le plan d'actions du GPV s'inscrit dans la démarche du Contrat Educatif Local et du Contrat Temps Libre de Toulouse signés le 18 juin 2004, en complément des actions de renforcement des moyens éducatifs mis en place par l'Education Nationale dans le cadre des Zones d'Education Prioritaires (ZEP).

Les objectifs ont été également définis dans le cadre des conventions thématiques du Contrat de Ville signées en partenariat le 30 janvier 2004 : « parentalité », « mineurs déscolarisés » (classes « Passerelles », Plate-forme d'accueil des enfants primo arrivants à Bellefontaine) et « articulation des dispositifs d'éducation, de prévention spécialisée et d'accès aux soins pour les publics jeunes ».

Le dispositif de « Réussite Educative » mis en place en 2005 sur le territoire de la Ville de Toulouse a marqué une nouvelle étape dans les moyens mobilisés pour répondre à l'enjeu éducatif dans les quartiers du GPV. Ce projet vise en effet le suivi individualisé d'un grand nombre d'enfants résidant sur les quartiers du GPV (94% des 10 000 enfants résidants en Zones Urbaines Sensibles ou en Zones d'Education Prioritaire) et implique l'Inspection Académique, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Le Conseil Général





Espace petite enfance Claude Nougaro - Bellefontaine

est impliqué dans ce dispositif au titre de ses compétences légales en matière d'aide sociale à l'enfance et de prévention spécialisée. La Ville de Toulouse mobilise autour de ce dispositif l'ensemble des services municipaux concernés et s'appuie notamment pour sa mise en œuvre sur les équipes territoriales municipales de la politique de la ville.

La Ville de Toulouse a engagé un programme de réalisations : l'espace petite enfance de Bellefontaine, qui intègre la halte garderie et le centre social gérés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF); le toit petite enfance de La Reynerie ; la reconstruction de la crèche et de la halte-garderie, la construction du centre petite enfance et de l'espace jeunes (16-25 ans) d'Empalot.

Le Conseil Général a renforcé la présence d'éducateurs de prévention. Quatre animateurs territoriaux ont été recrutés pour faire l'état des lieux des besoins et des manques qu'il convient de couvrir sur le territoire du GPV pour prévenir les situations à risque chez les enfants et les adolescents.

L'Inspection Académique a engagé un programme d'actions qui visent à améliorer la carte scolaire, à suivre les absences de manière à prévenir les risques de rupture scolaire, à développer la vie scolaire et en particulier la participation des parents à celle-ci. A cet égard, les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales réalisent des actions ciblées auprès des familles, en particulier pour limiter l'absentéisme scolaire et pour préparer des projets de vacances.

PRÉVENTION SÉCURITÉ

Les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre du **Contrat Local de Sécurité (CLS) de Toulouse**, dispositif coordonné par le maire, visent par exemple à renforcer la coordination entre polices nationale et municipale, à prévenir la récurrence des actes de délinquance en construisant des parcours de réinsertion professionnelle de jeunes placés sous main de justice ou encore à lutter plus efficacement contre les phénomènes de violence en milieu scolaire. En outre, **un chargé de mission sécurité** a été mis en place dès 2003 auprès des organismes d'HLM présents sur le GPV, afin d'apporter des réponses sur les problèmes rencontrés au quotidien dans les quartiers (hall d'immeubles, caves, ascenseurs, ...). Ce chargé de mission est saisi de tous les problèmes survenant dans les quartiers et dispose des sources d'information constituées par

la Mission d'Observation de la Délinquance de l'Agglomération Toulousaine, créée au sein du Groupement d'Intérêt Public du Contrat de Ville et chargée notamment d'élaborer un tableau de bord de la délinquance sur les quartiers du GPV.

Dans chaque quartier, cellules de veilles ou Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance ont été créés ou relancés afin **d'adapter les réponses judiciaires à la nature des actes** et phénomènes de délinquance.

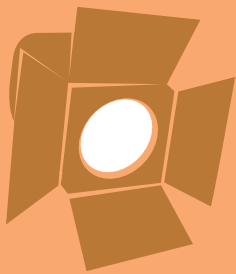
“ Adapter les réponses judiciaires ”

Le partenariat entre les commissariats de police, le Service d'Aide aux Victimes d'Information et de Médiation (SAVIM) et les Maisons de Justice et du

Droit, fortement financées par le Conseil Général et le Grand Toulouse, a été renforcé autour des objectifs d'accès au droit, d'accompagnement individualisé voire d'indemnisation des victimes.

Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale - La Faourette





EGALITÉ ACCÈS AUX DROITS ECHANGE SOCIAL

Le Conseil Général poursuit son **maillage territorial de Centres Médico-Sociaux**. La réalisation de trois centres est programmée sur le territoire du GPV : Bagatelle, La Faourette et le Mirail.

De même, la Caisse d'Allocations Familiales renforce **l'accueil de proximité** sur les sites de La Reynerie et d'Empalot, notamment envers les populations les plus précaires, pour faciliter l'accès aux droits aux prestations familiales et sociales.

“ Renforcer
l'accueil de
proximité ”

Le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) a réalisé un **Diagnostic Local d'Intégration**, qui montre la nécessité de conduire des actions d'information et de sensibilisation en la matière, en s'appuyant sur les textes législatifs. Ainsi, des formations sont mises en place, destinées à l'ensemble des acteurs publics et du tissu associatif, de manière à lutter contre les faits de discrimination et à accompagner les victimes tant psychologiquement que juri-

diquement. D'autres actions suivent les préconisations de ce diagnostic, notamment un rapprochement avec les médias.

Les problématiques de multiples discriminations rencontrées par les habitants du GPV sont appréhendées dans les groupes de travail de la **Commission pour la Promotion de l'Egalité des Chances et de la Citoyenneté (COPEC)** mise en place en 2005 par l'Etat au niveau départemental : Citoyenneté, Education, Logement, Emploi. Ces groupes associent les acteurs du GPV institutionnels et associatifs, tant sur les analyses que sur les propositions de plan d'actions.

Par ailleurs, dans le cadre des financements du Contrat de Ville, les actions **d'alphabétisation, de lutte contre l'illettrisme et d'aide à la traduction** sont soutenues.

En matière de **santé publique, accès aux soins et aux droits**, le Conseil

Economique et Social Régional Midi-Pyrénées, au travers d'un rapport sur le GPV, avait alerté les partenaires du projet sur la faiblesse de leurs intentions d'action au regard des situations rencontrées dans les quartiers. C'est pourquoi l'Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) a été mandaté pour réaliser, avec l'ensemble des partenaires, un état des lieux de la situation à partir duquel des actions à conduire en partenariat pourraient compléter les engagements actuels. A titre d'exemple, certains problèmes ont été ainsi relevés : la santé des adolescents, le besoin d'étendre l'offre de soutien psychologique, la prise en charge du vieillissement des personnes immigrées isolées, le volume des consultations des professionnels de santé, l'intervention de ceux-ci à domicile en soirée ou de nuit, ... Cette démarche est en cours, elle pourrait déboucher sur la mise en place d'un ou plusieurs Ateliers Santé Ville sur les quartiers du GPV, tel que préconisé par le programme d'actions du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 9 mars 2006.

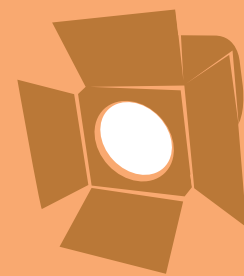
La Ville de Toulouse, dans le cadre des projets de rénovation urbaine, en partenariat avec les organismes concernés, remodèle **le maillage de l'offre et des implantations d'équipements et services publics**, que ce soit en matière de services sociaux, de lieux de vie de quartier ou d'équipements culturels et sportifs. L'ensemble de ces projets a fait l'objet de phases de concertation préalables auprès des habitants et du tissu associatif présents dans les quartiers et fait l'objet de temps d'information et de concertation sur la mise au point de ces projets au travers de différents supports (réunions publiques, affichage, locaux d'information, ...). ■ ■ ■



MJC Prévert - Bordelongue

Gymnase - La Faourette





Construction de logements - La Faourette

Trois zones urbaines sensibles

3. La requalification urbaine et de l'habitat

Le territoire du GPV recouvre trois Zones Urbaines Sensibles, chacune faisant l'objet d'un projet de rénovation urbaine en convention ou en projet de convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).



Equipement de quartier - Rue Henri Desbals

SUR LES QUARTIERS BAGATELLE - LA FAOURETTE

La convention signée avec l'ANRU le 11 février 2005 porte sur un projet qui vise à créer un pôle de centralité commun aux deux quartiers, positionné sur l'axe de circulation qui relie ceux-ci au centre ville. Ce pôle a vocation à regrouper les équipements publics qui existaient mais disséminés dans les quartiers (poste,

centres sociaux,...), les nouveaux équipements (centre culturel,...) ainsi que les commerces et les activités de service. Le

volet Logement du projet porte sur la démolition de 798 logements HLM, la reconstruction sur place de 319 logements HLM, 150 logements pour la Foncière Logement et de 334 logements privés, ainsi que la construction de 479 logements HLM dans les autres quartiers de la ville afin de compenser les démolitions. En outre, 634 logements sociaux seront réhabilités et 868 logements seront résiden-

tialisés dans le cadre du projet urbain, selon une charte d'harmonisation architecturale et paysagère.

“ 803 logements construits ”

Ce projet représente un montant global de 101,8 millions d'euros, auquel l'ANRU participe à hauteur de 29,6 millions d'euros. Un avenant à la

convention est en cours de préparation, pour tenir compte des nouvelles opérations prévues dans le cadre de l'étude urbaine, qui porte le projet prévisionnel à **158,5 millions d'euros dont 37,3 millions de demande de subventions ANRU.**

Gymnase Bagatelle





Equipement sportif COSEC - La Reynerie

SUR LES QUARTIERS LA REYNERIE – BELLEFONTAINE

Le projet urbain vise à agir sur la trame urbaine, notamment par l'aménagement d'une rue principale qui s'articule autour des centres de quartier et qui relie ceux-ci au reste de la ville, à redonner des usages et des fonctions clairs aux espaces publics, et à agir sur l'habitat pour accueillir de nouveaux logements ainsi que de nouvelles activités économiques et de services. 1363 logements sont en cours de démolition sur le programme 2004-2008, dont 240 logements privés. Près de 1000 logements seront reconstruits sur place, dont 240 logements sociaux, 252 logements pour la Foncière Logement et 650 logements privés, et 815 logements sociaux seront construits dans d'autres quartiers de la ville afin de compenser les démolitions. La part de logements sociaux passera donc de 57% à 49% sur ces quartiers. Près de 3500

logements sociaux seront réhabilités (80% du total conservé) et plus de 3000 logements seront résidentialisés (73%).

“ 1000
logements
reconstruits
sur place ”

En outre, neuf copropriétés de Bellefontaine, représentant plus de mille logements, sont en cours de réhabilitation grâce au dispositif des Plans de Sauvegarde, signés en mai 2004, qui engagent au côté des copropriétaires des financements de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, du Conseil Général de la Haute-Garonne et de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse.

Le projet de rénovation urbaine (hors plans de sauvegarde) s'élève à 385,3 millions d'euros, dont 105,2 millions d'euros de demande de subventions ANRU.

Réhabilitation Bellefontaine



SUR LES QUARTIERS EMPALOT - NIEL

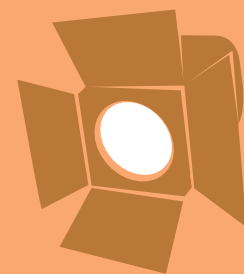
Le projet urbain comprend la construction et la reconstruction d'équipements publics, la restructuration de la place et du centre commercial, la réhabilitation de 2072 logements et la résidentialisation de 1420 logements sociaux. Le projet urbain vise également à renforcer la mixité sociale du secteur au travers de l'opération d'aménagement du site de l'ancienne caserne Niel : 550 logements dont 165 logements sociaux, faisant passer la part du logement social de 86% à 78% après projet.

Le projet s'élève à 31,3 millions d'euros, dont 8,6 millions de demande de subventions ANRU.

SUR L'ENSEMBLE DE CES QUARTIERS,

une démarche de **Gestion Urbaine de Proximité** a été mise en place sous l'égide de la Ville de Toulouse, en partenariat avec les bailleurs HLM, l'Etat et les Régies de quartiers, afin de coordonner l'ensemble des actes d'intervention qui visent la propreté, la maintenance, l'entretien et la gestion des espaces publics et de l'habitat, dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie. Menée de manière concertée, au profit des habitants, la convention partenariale de Gestion Urbaine de Proximité a été signée le 19 juin 2006. Sa mise en œuvre s'organise autour d'un programme d'actions spécifiques dans chacun des quartiers.

En ce qui concerne le **relogement des ménages concernés par les démolitions**, les engagements des partenaires ont été précisés dans un protocole signé le 15 octobre 2003. En complément, compte tenu des difficultés survenues depuis pour mettre en adéquation les souhaits et besoins des ménages et l'offre disponible, une Commission de Relogement GPV a été mise en place en juillet 2005 sous l'égide de l'Etat, avec l'appui technique du GIP CVAT 3, afin de faciliter l'inter-organismes d'HLM ainsi que les contacts avec la SEMRU, chargée des opérations de démolitions de deux immeubles en copropriété. Globalement, sur 2161 logements concernés par le programme de démolitions, il restait fin mars 2006, 578 logements occupés, soit un taux de vacance de 73%. ■ ■ ■



Métro Empalot

4. Le plan de financement

Le plan de financement initial du Grand Projet de Ville s'établissait à 329 M d'euros pour la période 2002-2006. Le Ministère délégué à la Ville avait alors demandé aux partenaires de consacrer de l'ordre de 20% de ce plan de financement aux actions économiques et sociales du projet.

l'objet de conventions de rénovation urbaine : convention 2004 – 2008 signée pour les quartiers Bagatelle – La Faourette, conventions 2006 – 2010 en cours de préparation pour La Reynerie - Bellefontaine et Empalot. Le fait de prolonger le programme sur quatre années supplémentaires par rapport au GPV permet d'amplifier l'ambition initiée par celui-ci.



Reconstruction de la Bibliothèque Empalot

Le financement des opérations immobilières et d'aménagement a reposé sur l'identification des maîtrises d'ouvrages correspondant aux champs de compétences de chacun et sur des montages financiers permettant d'équilibrer les financements d'opérations. En ce qui concerne les opérations de démolitions de logements HLM, ces montages financiers ont fait l'objet d'un protocole d'accord signé le 15 octobre 2003 et le Conseil Général et la Ville de Toulouse ont adopté pour le financement des opérations de réhabilitation, de résidentialisation et de qualité de service relatives au parc HLM du GPV les mêmes modes d'intervention.

Le total des 3 projets, Bagatelle – La Faourette, La Reynerie – Bellefontaine et Empalot – Niel s'élève ainsi à 575,1 millions d'euros avec un montant prévisionnel de subventions de l'ANRU de 151,1 M d'euros (26,3%).

“Total des 3 projets : 575,1 M€”

S'agissant des actions de fonctionnement économique et social, leur

financement est pris en compte au travers des engagements initiaux du GPV, soit jusqu'au 31 décembre 2006, date de fin du 3ème Contrat de Ville de l'Agglomération Toulousaine. Au-delà de cette date, c'est dans le cadre renouvelé de la politique de la ville décidé en Comité Interministériel des Villes du 9 mars 2006, au travers des futurs Contrats Urbains de Cohésion Sociale devant être signés au 1er janvier 2007, que seront définis les orientations et les engagements financiers devant compléter les actions urbaines mises en place grâce au partenariat avec l'ANRU. ■ ■ ■



Réhabilitation des copropriétés - Bellefontaine



Reconstruction de logements - Rue Henri Desbals



Ouverture du Centre de Rétention Administrative

Une opération nationale visant à livrer 1500 places de rétention supplémentaires sur le territoire national a été lancée début 2005.

Un des sites retenus est à «Toulouse 2» sur la commune de Cornebarrieu (zone aéroportuaire de Toulouse Blagnac). Le coût de l'opération est de 10 M€.

Les travaux ont débuté le 1^{er} août 2005 pour une construction de 4576m² sur un terrain de 9055 m².

La capacité d'accueil des ressortissants étrangers en attente d'expulsion du territoire national est de 126 places (90 hommes, 20 femmes et 16 pour des familles).

La mise en service progressive a permis l'ouverture de 30 places le 29 mai, 60 au 1^{er} juillet, la capacité totale sera atteinte début août

Il a été construit en cinq ailes distinctes avec salles de détente, TV et cour de promenade. Le bloc

23 mai 2006 Une convention pour prévenir les atteintes à la sécurité des bureaux de poste



A l'initiative de la Préfecture de Haute-Garonne, une convention a été signée, le 23 mai 2006, en présence du Préfet de Région et des Procureurs de Toulouse et de Saint-Gaudens, entre la Direction de la Poste de la Haute-Garonne, la Direction Départementale

de la Sécurité Publique, le Groupement de Gendarmerie Départemental de Haute-Garonne et le Service Régional de Police Judiciaire.

Ce partenariat s'inscrit dans une politique nationale mise en œuvre par le Ministère de l'Intérieur et de l'Amé-

nagement du Territoire et la Poste pour aboutir à une collaboration plus étroite entre l'opérateur postal et les Forces de l'Ordre. Son but est d'améliorer la prévention des agressions dont la Poste peut être victime : 10 vols à main armée en 2003 et en

d'infirmier dispose de 3 chambres individuelles et dans le noyau central, on trouve un espace de libre circulation avec des locaux pour les associations, six box de visite dont un réservé aux familles.

Pas moins de 126 fonctionnaires de police et 52 adjoints de sécurité assureront son fonctionnement, dont la direction est assurée par Monsieur Thierry Assanelli, Directeur départemental de la Police aux Frontières.

Le coût annuel est estimé à environ un million d'euros . ■ ■ ■



2004, 14 cambriolages en 2004 et 12 en 2005, des arrachages de distributeurs automatiques, des tentatives d'escroquerie... A cela s'ajoute le problème des incivilités affectant le personnel des bureaux de poste.

Soucieuse de garantir la sécurité de ses clients, de son personnel et des biens qui lui sont confiés, la Poste a réalisé d'importants investissements de sécurité : **1 million d'euros en Haute-Garonne, en 2005.**

Cette convention départementale, outil essentiel de prévention, est une réponse novatrice dans ce domaine. Selon Paul MICHEL, Procureur de la République, « les agents de la Poste assurent une mission de service public et ils sont à ce titre protégés par la loi ». ■ ■ ■

18 mai 2006

Exercice plan rouge sur le site Seveso de l'usine ISOCHEM, voisine d'AZF



A la demande de Jean Daubigny, Préfet de la Haute-Garonne et de la région Midi-Pyrénées, un exercice a été organisé, le 18 mai 2006, dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) sur le site Seveso de l'usine ISOCHEM, voisine de l'ancienne usine AZF.

Aussi, dans un souci de transparence et de concertation, le préfet a souhaité faire participer les associations de riverains à cet exercice en leur demandant d'être présents au Centre Opérationnel Départemental, en préfecture.

“réactions rapides des intervenants”

Le scénario reposait sur la formation d'un nuage toxique à la suite d'une mauvaise manipulation de produits chimiques. Environ une centaine de personnes a été mobilisée : les employés de l'usine, la police, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, le SAMU, la DRIRE, la DDE, en collaboration avec la Mairie de Toulouse.

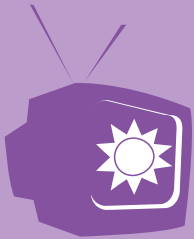
Selon Francis Soutric, Directeur de Cabinet du Préfet, il s'agissait surtout de « mesurer et d'évaluer les capacités de réaction » des différents services. En outre, cinq objectifs majeurs ont été fixés: la prise en charge initiale des victimes,

la mise en place et l'articulation des structures de commandement, l'expertise sur les produits à l'origine de l'accident supposé, la sécurisation de la zone d'action des secours et enfin, l'information de la population. A cette occasion, des moyens innovants ont été utilisés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, comme la communication par satellite et un système de cartographie permettant

une meilleure visibilité de l'évènement. De plus, dans le cadre de la convention de crise signée, en 2004, entre le Ministre de l'Intérieur et Radio France, l'exercice a également

simulé les relations presse avec notre partenaire Toulousain France Info.

Des points positifs sont à retenir au terme du bilan que l'on peut déjà dresser : notamment la réaction rapide des divers intervenants et la bonne circulation des informations grâce à une coordination optimale des moyens. Cependant, selon le Directeur de Cabinet, il reste encore des points en prendre en compte : améliorer les capacités d'analyse des produits impliqués et renforcer le dispositif d'information des populations riveraines. ■ ■ ■



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE FEUX DE FORET 2006

M. Nicolas SARKOZY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire s'est rendu vendredi 16 juin 2006, dans le Vaucluse, pour l'ouverture de la campagne «Feux de forêts 2006».

page
12

A cette occasion, il a rencontré l'ensemble des acteurs nationaux et territoriaux intervenant dans ce domaine: Office National des Forêts, Météo France, Sapeurs-pompiers civils et militaires, Gendarmes, ... Il a également assisté à plusieurs représentations visant trois thèmes particuliers :

- **la prévention contre les feux de forêts et notamment l'expérimentation d'un drone,**
- **la lutte contre ces feux avec une large panoplie de moyens disponibles au sol ;**
- **les enquêtes judiciaires pour identifier les incendiaires.**

Des progrès importants ont été obtenus grâce à l'application de méthodes telles que la détection immédiate des départs de feux, l'aménagement des espaces forestiers, le développement sous l'autorité du Préfet de Zone Sud et des Préfets de départements de véritables structures de coordination entre prévention et lutte contre le feu.

De plus, les moyens disponibles ont été renforcés et complétés. Ainsi, 650 militaires des unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité Civile pourront être déployés en soutien aux pompiers locaux. Trois avions et huit hélicoptères de secours et de commandement sont également disponibles. A cela s'ajouteront, dans les situations critiques, ceux du Ministère de la Défense, soit 300 hommes et trois hélicoptères.

Nicolas SARKOZY a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération accrue entre les différents acteurs dans ce domaine. En effet, selon lui : «ce dispositif ne trouve son efficacité que s'il s'inscrit dans une stratégie d'anticipation garantissant la cohérence et la rapidité des interventions».

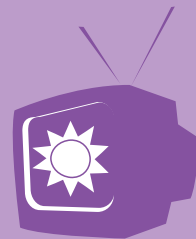
Enfin, les incendies étant souvent d'origine criminelle, il est indispensable de mettre en œuvre des procédés à la fois préventifs et répressifs. Par exemple, il peut s'agir d'une recherche permanente d'informations auprès de la population et des élus, d'une médiation des actions engagées ou encore de cellules spécifiques d'enquêtes faisant appel à des techniciens en identification de criminels ayant recours en particuliers à des détecteurs d'hydrocarbures. ■ ■ ■

Danger du Téléphone portable

Mobile et voiture,
**sécurité
en route**



AFOM
Association Française des Officiers de la Forêt



CAMPAGNE DE SECURITE DES LOISIRS NAUTIQUES 2006

A la demande de Dominique PERBEN, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, cette campagne est relancée pour la saison 2006. Elle a pour but de sensibiliser le public aux risques potentiels liés à la pratique des sports nautiques et de responsabiliser ceux qui les exercent.

Elle concerne aussi bien le domaine maritime que l'eau douce.

La moitié des français passe ses vacances au bord de l'eau et, parmi elle, 65% pratiquent ces sports.

Cette campagne vise donc, à travers ces conseils de comportements, la réduction

du nombre des opérations de sauvetage et l'éducation des usagers à des comportements citoyens.

Plusieurs axes de communication ont été établis pour cette campagne tels que

- **le rappel du respect des balisages et des règles de navigation,**
- **le développement de messages spécifiques sur les sports les plus à risques en zone côtière, y compris dans la zone des 300 mètres relevant de la responsabilité des maires, ...**

Des messages concis sont délivrés dans des guides et des fiches pour répondre à des préoccupations précises : vérifier le bon état de son matériel ou encore porter en permanence un gilet de sauvetage sur les embarcations légères. ■ ■ ■



LE PLAN CANICULE 2006

Le plan national canicule a été activé le 1er juin 2006 au niveau de la «veille saisonnière» et il restera activé jusqu'au 31 août. Pour l'été 2006, le gouvernement s'est fixé comme objectif de susciter une mobilisation accrue de tous les acteurs face aux dangers liés à la canicule, spécialement pour lutter contre l'isolement des personnes vulnérables.

Déjà en 2005 des plans d'urgences ont été mis en place dans les maisons de retraite (Plans Bleus) et dans les établissements de santé (Plan Blanc).

En 2006, l'accent est mis sur **la lutte contre l'isolement** car il constitue un facteur de risque supplémentaire très important en cas de canicule.

Le ministère de la Santé et des Solidarités mobilise un cercle toujours plus large d'acteurs, au-delà du Préfet et des

services de l'Etat, en particulier les Maires, le milieu associatif, et tous les relais de la vie de quartiers qui mettront à la disposition du public des plaquettes d'information.

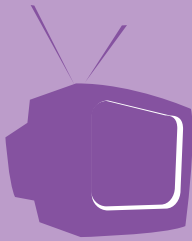
De plus, l'INPES lance une campagne radiophonique incitant chaque citoyen à des gestes de solidarité et d'attention en faveur des personnes fragiles. Elle présentera donc sur les grandes chaînes nationales quatre messages mettant en scène des voisins attentifs aux plus vulnérables.

Par ailleurs, le ministère de la Santé et la Caisse de Solidarité pour l'Autonomie ont décidé de soutenir l'emploi en période estivale : 17 millions d'euros de crédits exceptionnels vont être mis à la disposition des maisons de retraite et des unités de soins infirmiers pour recruter du personnel.



Enfin, le plan retient **trois niveaux** :

- **la veille saisonnière,**
- **le niveau de mise en garde et d'action,**
- **la «mobilisation maximale».**



Rémi Heitz et Jean Daubigny devant la maison de la sécurité routière

Inauguration de la maison de la sécurité routière

M. Rémy HEITZ, Délégué Interministériel à la Sécurité Routière s'est rendu à Toulouse le vendredi 23 juin 2006 pour rencontrer les acteurs locaux de la Sécurité Routière.

Cette visite a débuté avec la présentation des actions liées **au projet «Axe Sud» initié en 2001**. Ce projet propose des pistes innovantes de prévention issues d'une étude sur les relations entre le plaisir de la conduite et la prise de substances psycho-actives (alcool...) et l'addiction (répétition d'accidents).

Après cinq ans d'étude sur les accidents mortels survenus en Haute-Garonne, la finesse de l'analyse a permis d'identifier des modes de communication susceptibles de modifier des comportements à risques.

Signature des conventions de partenariat



De plus, les Parquets de Toulouse et Saint-Gaudens, convaincus des ouvertures possibles dans le champ de la prévention ont accepté de participer à cette expérimentation. Il s'agit de proposer au contrevenant une rencontre avec un praticien afin de «donner du sens» à son comportement dangereux et ainsi éviter la répétition.

Ces résultats ont été présentés au délégué dans la perspective de dupliquer cette expérimentation au niveau national, présentation accompagnée d'un projet de campagne de communication davantage ciblée sur les publics sensibles.

Cette visite a aussi été l'occasion pour M. Heitz de signer des conventions de partenariat avec **la Maison de la**

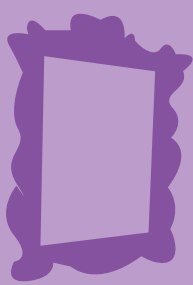
Sécurité Routière avec l'Association des Maires de France, le Président de Radio U, le Lion's Club, la Fédération Nationale des Accidents du Travail et Handicapés (FNATH) et l'Association Sportive Toulouse Muret Handicap (ASTMH).

La Maison de la sécurité routière, qui a ouvert ses portes en novembre 2004, située sur la Place St Etienne à côté de l'entrée de la Préfecture, est dorénavant animée par la Direction Départementale de l'Équipement de Haute-Garonne depuis octobre 2005.

Elle assure des missions d'accueil, d'information, d'aide à la mise en place d'actions et d'échanges sur le thème de la Sécurité Routière. Des associations spécialisées tiennent des permanences quotidiennement sur des thématiques ciblées telles que l'assistance aux victimes.

La visite de M. Heitz s'est poursuivie avec la remise des cartes «ECPA Enquête Comprendre pour Agir» suite du programme REAGIR qui vise l'examen d'accidents mortels notamment des Deux roues en Haute-Garonne, sujet de préoccupation.

Enfin, le délégué interministériel s'est rendu à Campus Trafic où les forces de l'ordre lui ont présenté les nouveaux matériels de dotation. ■ ■ ■



A r r i v é e



Pierre GRIMAUD
Sous-Préfet, chargé de
l'animation de la Politique
de la Ville auprès du Préfet
Né le 14 mai 1967
à Maisons Laffitte (78)

FORMATION INITIALE

- **1990** Maîtrise AES Paris II et Licence d'Histoire Paris XII
- **1991** DEA d'Histoire du Droit, de l'Economie et de la Société, mention bien Paris II
- **1992** DEA de Sciences Administratives, mention assez bien

FORMATION
ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- **1993** IRA de Nantes
- **1994** Chef du Bureau des Usagers de l'Habitat à la DDE de l'Essonne
- **1997** Chargé de mission au Bureau des Etudes et du Contrôle des Organismes constructeurs à la Direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, au Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement
- **1999** Préparation à l'ENA au Centre de Formation, de Perfectionnement et de Promotion (IGPDE aujourd'hui) du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
- **2001** ENA, promotion René Cassin.
- **2003** Conseiller à la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France
- **2005** Sous-préfet, chargé de mission auprès du Préfet de la Haute Garonne



Pascal BOLOT
Secrétaire Général
pour les
Affaires Régionales
Né le 13 février 1963,
à Castres (81)

FORMATION

Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.
Licence d'histoire. Ancien élève de l'Institut d'études politiques de Rennes. Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion "René Char").

FORMATION INITIALE

- **1985** Août / **1992** Décembre : officier de l'armée active
- **1993** Janvier / **1995** Février : élève à l'Ecole nationale d'administration
- **1995** Mars : administrateur civil de 2ème classe, affecté au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire
- **1995** / **1997** Février : directeur du cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales (Bernard Bonnet)
- **1997** Février / **1999** Juin : directeur du cabinet du haut-commissaire de la République en Polynésie française (Paul Roncière puis Jean Aribaud)
- **1999** Juin / **2001** Juin : chef de la mission Mobilité et débouchés, sous-direction du corps préfectoral et des administrateurs civils, direction de l'administration territoriale et des affaires politiques, ministère de l'Intérieur, au titre de la mobilité
- **2000** Janvier (depuis) : administrateur civil de 1ère classe
- **2001** Juin (depuis) : sous-préfet de 1ère classe, secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir

A r r i v é e

- **2003** Juillet : sous-préfet de Saint-Pierre de la Réunion
- **2004** Juin : conseiller technique au cabinet du Ministre délégué à l'Intérieur, Porte-parole du Gouvernement
- **2005** juin conseiller technique au cabinet du Ministre délégué aux collectivités territoriales
- **2006** Mai secrétaire général pour les affaires régionales de la Préfecture de région Midi-Pyrénées

D é p a r t



Jean-Paul Chaze a été Directeur Régional du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Midi-Pyrénées du **3 juillet 2000 au 6 août 2006**.

Durant ces 6 années, il s'est particulièrement consacré à la mise en oeuvre du contrat de plan et des programmes du FSE et s'est fortement investi dans l'animation et la coordination du Service Public de l'Emploi Régional.

Parallèlement, il s'est également attaché à mettre en place et entretenir des liaisons étroites avec les partenaires sociaux pour lutter contre les exclusions et répondre aux besoins de main d'œuvre exprimés par les entreprises, comme ce fut par exemple le cas lors du forum sur les métiers de l'aéronautique en 2004.

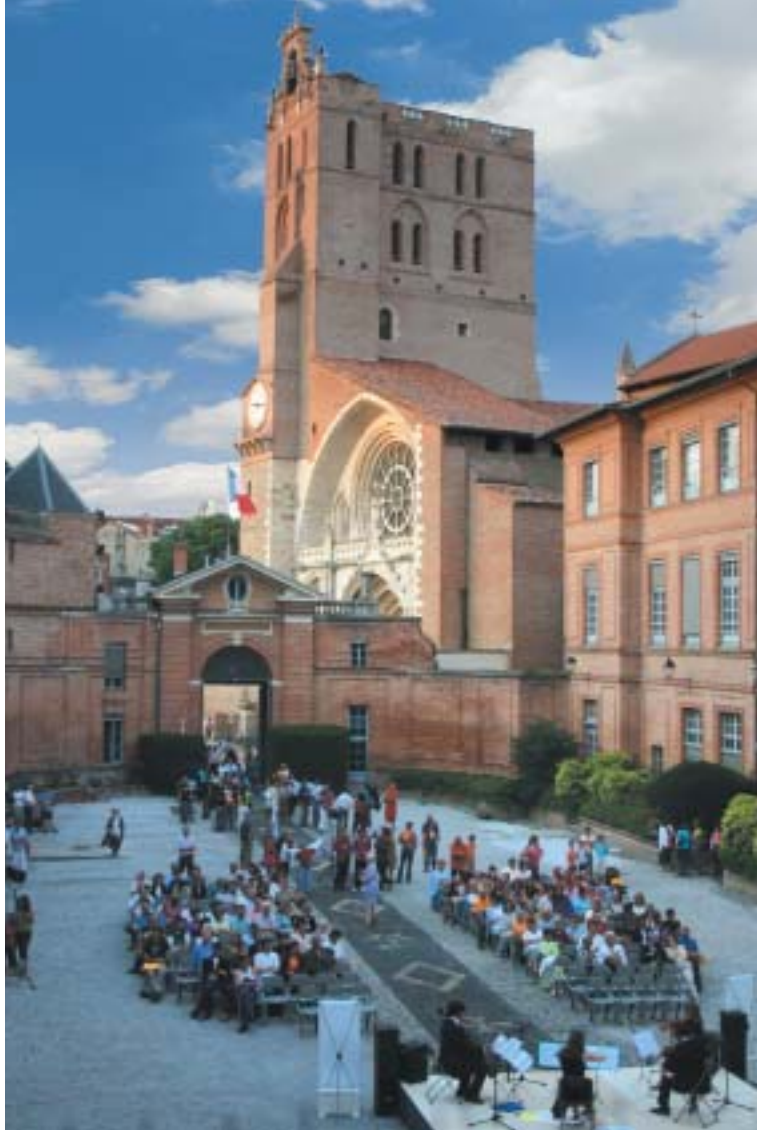
Il prend aujourd'hui sa retraite.



Fête de la musique

La Fête de la Musique qui avait connu une interruption de six années à la Préfecture, a connu un franc succès dans la cour d'honneur. De 20 à 23 heures, un programme éclectique a séduit un public nombreux très satisfait non seulement des prestations mais aussi du cadre propice à ce type de manifestation tant d'un point de vue acoustique qu'architectural.

La chorale de la Préfecture avec le chœur de Mons ont débuté cette soirée par des chants traditionnels puis un quatuor à cordes a joué le 8^{ème} quatuor de Chostakowitch, un duo guitare-chant «Du haut des toits» déjà primé au festival de Marrakech a donné une couleur très jazzy à ce programme, clôturé par un quatuor de saxophones tonique et tonitruant... ■ ■ ■



page

Journées Européennes du Patrimoine (16 et 17 septembre)

Au delà de la pratique de métiers qui a présidé à la construction de l'édifice, (ancien archevêché), c'est la passion de l'histoire, la passion de la transmission d'un savoir-faire, une idée de la vie de tous les jours il y a plusieurs siècles.

Des expositions sur le rôle des troubadours au Moyen-Age en Europe, des outils rares de collection (coudées royales égyptiennes, demi pieds de Roy, rainettes ...) qui représentaient le quotidien des bâtisseurs médiévaux seront un support à des explications de passionnés.

La prochaine édition des Journées Européennes du Patrimoine auront lieu les 16 et 17 septembre 2006. Le thème retenu cette année est « Faisons vivre notre patrimoine ».

Aussi, c'est tout naturellement que dans ce site magnifique des locaux de la Préfecture, nous avons décidé d'aborder ce thème par les origines du bâtiment c'est-à-dire la période moyen-âgeuse.

Un village médiéval va être reconstitué grandeur nature avec échoppes (tailleurs de pierres, ébénistes, oublieurs ...), conteurs, troubadours...

Des partenariats sont d'ores et déjà noués pour l'organisation de ces deux journées avec l'Union Compagnonnique, le Maître d'œuvre de la troupe des bâtisseurs médiévaux, Castilla Garona, Troub'Art, la Compagnie du Donjon, la fraternelle des cuisiniers et d'autres encore qui auront le bonheur de nous faire vivre durant 48 heures « au temps des cathédrales ». ■ ■ ■

